

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **IVIS 004-8469/20/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention d'investissement à Aix-Marseille Université pour l'acquisition d'outils de réalité augmentée et virtuelle - Approbation d'une convention**

**MET 20/15871/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend apporter un soutien aux opérations innovantes contribuant à l'excellence et au rayonnement du territoire en matière de formation et de recherche.

La pandémie de Covid-19 a affecté l'ensemble du système éducatif français et mis en exergue la place de plus en plus importante de la transition numérique et de l'innovation. Les modalités d'enseignements et d'échanges ont été nécessairement repensés : cours et réunions à distance, formes hybrides, plateformes d'échanges.... La crise a engendré des modes de fonctionnement alternatif, une nouvelle façon d'enseigner et une nécessité impérieuse de s'adapter à tout type de situation.

Bien que notre système éducatif ait déjà anticipé cette transition et que les « EdTech » aient acquis une place importante dans le monde de l'éducation, il s'agit dorénavant de repenser globalement les apprentissages, de renforcer la place de la technologie au service de l'éducation, de la recherche, du transfert de technologie et de se doter pour se faire des équipements indispensables.

C'est dans ce contexte qu'Aix-Marseille Université souhaite acquérir des outils de Réalité augmentée et de Réalité Virtuelle (RA/RV) pour les planter au sein de ses campus dans les espaces dédiés à l'innovation ainsi qu'à la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille (CISAM), bâtiment totem de l'innovation de la Métropole Aix Marseille Provence. Dans un second temps, ces équipements seront

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

déployés au sein d'autres campus non pourvus de Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE-Lab).

Ces outils seraient déployés dans un premier temps dans les lieux suivants :

Campus Marseille Centre : Saint-Charles

Campus Marseille Luminy : bâtiment Hexagone

Campus Aix - Les Fenouillères : BU Fenouillères

Campus Aix - Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines : pôle multimédia  
Marseille - CISAM

Ces équipements se composent de murs d'écrans tactiles, de tables tactiles ou de casques de réalité augmentée et virtuelle ainsi que le logiciel permettant une forte interaction entre plusieurs utilisateurs présents sur différents sites. L'ensemble de ces outils de réalité augmentée et virtuelle peuvent être connectés entre eux grâce à un logiciel intuitif pour les utilisateurs mais également depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à Internet.

Ces lieux dédiés à l'innovation pédagogique pour les enseignants chercheurs et étudiants permettront non seulement d'innover sur des nouvelles méthodes d'enseignements « post Covid-19 » mais également de former les étudiants européens partenaires de l'université civique européenne (CIVIS).

Par ailleurs, ces installations permettront également l'organisation de workshops entre chercheurs, étudiants, industriels et citoyens pour co-construire ensemble les technologies qui équiperont les produits et les services de demain. L'ensemble des plateformes technologiques d'Aix-Marseille Université seront ainsi accessibles depuis n'importe quel endroit dans le monde grâce à leur modélisation 3D pour les restituer dans un environnement virtuel des outils acquis.

Pour mémoire les plateformes labellisées ont pour objectif de mettre à disposition de la communauté scientifique et du monde socio-économique des infrastructures de pointe pour l'exécution de contrats de recherche, de collaborations partenariales ou des prestations de services externes : les industriels intéressés par une plateforme pourront ainsi les visiter virtuellement afin de découvrir les différents services proposés par chacune d'entre elles.

<b>Financement prévisionnel des équipements RA/RV – Montants en euros HT</b>		
ETAT - DRRT	60 000	20 %
Conseil Départemental 13	150 000	50%
<b>AMP</b>	<b>30 000</b>	<b>10%</b>
AMU fonds propres	60 000	20%
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>100,00%</b>

La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 € pour le financement de l'acquisition de ces outils de RA/RV dont le coût total est estimé à 300 000 €, soit 10% du coût total.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Signé le 15 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020**

- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération n° ECO 002-3548/18/CM du 15/02/2018 relative à l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Enseignement Supérieur et Recherche.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La politique de soutien de la Métropole en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation.
- L'aspect innovant en matière de pédagogie numérique et l'intérêt d'équiper les espaces dédiés d'outils adaptés que sont les CIPE'Lab et la CISAM.
- La nécessité de s'adapter aux nouvelles formes d'enseignement et d'accompagner leur transition numérique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 euros au profit d'Aix-Marseille Université pour l'acquisition d'outils de réalité augmentée et virtuelle.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec Aix-Marseille Université.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2020, en section d'Investissement : sous politique B360 – nature 204181 – fonction 67 – opération 201710040012 - AP 171033BP. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération s'établit comme suit :

CP 2020 : 18 000 euros TTC

CP 2021 : 12 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020